

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA
MUNICIPALITÉ ET DES PARISOTAINS

PETIT JOURNAL DE PARISOT

WWW.PARISOT-TARN.FR

2/7

La vie
de la
commune

7/10

La vie des
associations

11

Nos joies,
nos peines

12

Le
saviez-vous ?

JUILLET ~~N°~~ 2020
88

ÉDITO

L'équipe municipale se joint à moi pour vous remercier de la confiance que vous lui avez apportée lors de l'élection municipale du 15 mars dernier.

Je tiens à remercier l'équipe précédente qui a assuré cette transition et particulièrement Pascal Néel qui nous accompagne encore, et Marie-Claire de Montleau qui s'est investie sur les mandats précédents. Je n'oublie pas le travail du conseil qui nous laisse une situation financière saine et nous permet de vivre dans une commune où les réalisations sont nombreuses et qualitatives.

Dans la continuité du mandat précédent, nous avons souhaité insérer dans notre projet, le bien vivre à Parisot, avec en point de

mire l'amélioration des services à la population et de notre cadre de vie.

C'est également avec vous que nous souhaitons construire le Parisot de demain, et nous ouvrons aux personnes non élues un certain nombre de commissions communales afin de répondre au mieux aux attentes des Parisotaines et des Parisotains. Pour intégrer ces commissions, je vous invite à prendre contact avec le secrétariat.

Ce nouveau mandat commence dans un contexte particulier, avec une situation économique préoccupante. Nous serons à l'écoute des besoins de la population pour les aider à faire face à d'éventuelles difficultés.

La reprise de l'école a suscité de nombreuses réflexions. L'organisation de sa mise en place par l'ALAE avec un personnel qui a répondu présent, nous a permis de gérer plus facilement cette période pleine d'incertitudes et

de changements. De même l'épicerie, avec les services qu'elle a rendus à la population, a joué un rôle important pendant ce moment.

Cette première année sera avant tout la poursuite des actions engagées. Dès cet été, les travaux de rénovation de Sainte Sigolène et de voirie débiteront, et la réflexion sur l'aménagement de l'aire de jeux menée par le conseil intermunicipal des jeunes sera poursuivie.

Notre projet ne s'arrête pas aux portes de la commune et nous poursuivons le partenariat engagé avec Peyrole et les communes voisines. Nous comptons le renforcer à travers l'agglomération Gaillac-Graulhet dans le but d'améliorer la qualité de nos services, de préserver notre environnement et notre cadre de vie.

Prenez soin de vous, restez vigilants et passez un bel été !

Sébastien Charruyer, maire



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'élection a été marquée par une forte abstention comme sur l'ensemble du territoire national.

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	678	
Abstentions	347	51,18
Votants	331	48,82
Blancs	6	0,88
Nuls	6	0,88
Exprimés	319	47,05

Suite à la mise en place du conseil municipal le 26 mai 2020, l'ordre du tableau est le suivant :

Élus	Fonction
Sébastien Charruyer	Maire
Didier Valax	1 ^{er} adjoint
Magali Pezous	2 ^{ème} adjoint
Didier Demblans	3 ^{ème} adjoint
Michelle Nouvellon	conseillère municipale
Pascal Néel	conseiller municipal
Fabrice Lemonnier	conseiller municipal
Laurent Boiziot	conseiller municipal
Leslie Carrasco	conseillère municipale
Anne Marrocano	conseillère municipale
Isadora Danjau	conseillère municipale
Jean-Benoît Lepers	conseiller municipal
Jésus Arca	conseiller municipal
Anne-Sophie Devienne	conseillère municipale
Céline Astrié	conseillère municipale



De gauche à droite : Didier Demblans, Sébastien Charruyer, Magali Pezous et Didier Valax.

LISTE DES COMMISSIONS

Le conseil municipal a établi les commissions suivantes :

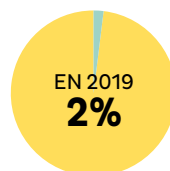
- **Commission finances** : Nouvellon Michèle (responsable), Boiziot Laurent, Demblans Didier, Valax Didier, Lemonnier Fabrice, Néel Pascal.
- **Commission ressources humaines** : Carrasco Leslie (responsable), Néel Pascal, Boiziot Laurent.
- **Commission travaux, voirie et équipements** : Demblans Didier (responsable), Lepers Jean-Benoît, Boiziot Laurent, Néel Pascal, Lemonnier Fabrice, Arca Jésus.
Non élus : Barrieu Bernard, Massoutier Didier.
- **Commission communale des impôts directs** : Titulaires : Valax Didier, Marrocano Anne, Néel Pascal. Suppléants : Boiziot Laurent, Pezous Magali, Demblans Didier.
Non élus : Vabre Françoise, Vigroux Ghislain, Rolland Claude, Julien Jean-Michel, Barrieu Bernard.
- **Commission élections et délégués préfet et président du Tribunal de Grande Instance** : Valax Didier, Vabre Françoise, Rolland Claude.
- **Commission communication, associations et culture** : Valax Didier (responsable), Marrocano Anne, Demblans Didier, Astrié Céline, Pezous Magali, Néel Pascal.
Non élus : Marie-Claire de Montleau, Julien Cédric.
- **Commission d'appel d'offres** : présidée par le Maire et Néel Pascal, Demblans Didier, Lemonnier Fabrice.
- **Commission école et petite enfance** : Pezous Magali (responsable), Carrasco Leslie, Danjau Isadora, Néel Pascal.
- **Commission jeunes et ados** : Arca Jésus (responsable), Pezous Magali, Marrocano Anne, Devienne Anne-Sophie, Danjau Isadora.
Non élus : Marie-Claire De Montleau.
- **Commission aménagement, urbanisme et projet de territoire** : Néel Pascal (responsable), Valax Didier, Astrié Céline.
- **Sous-Commission biodiversité et cadre de vie** : Danjau Isadora (responsable), Astrie Céline, Lepers Jean-Benoit.
- **Sous-Commission église** : Nouvellon Michèle (responsable), Néel Pascal, Lepers Jean-Benoit
Non élus : Bourrely Jean-Pierre, Néel Marcelle, Lepeillet Catherine.
- **Sous-Commission épicerie et activités économiques** : Boiziot Laurent (responsable), Lepers Jean-Benoît, Carrasco Leslie, Danjau Isadora, Astrié Céline, Arca Jésus.
- **Commission d'action sociale** : Astrié Céline (responsable), Danjau Isadora, Devienne Anne-Sophie, Pezous Magali, Valax Didier.
Non élus : De Montleau Marie-Claire, Vabre Françoise, Méreau Philippe...

Les commissions ouvertes à des personnes non élues seront complétées ultérieurement en fonction des demandes.

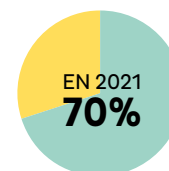
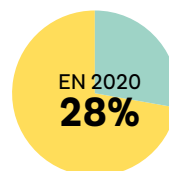
LA FIBRE EN 2022

Le récent confinement et ses obligations en termes de télétravail ou de travail scolaire à distance a démontré l'importance du réseau internet et de son débit. C'est pourquoi nous pouvons nous réjouir de la mise en place de la fibre sur le département du Tarn financée par le conseil départemental. Après de multiples annonces, nous pouvons vous confirmer cette réalité sur la commune de Parisot en 2022. C'est la société SFR qui a obtenu le marché dans le cadre d'un marché public avec un calendrier très précis. Ce déploiement a déjà

TAUX DE RACCORDEMENT À LA FIBRE DANS LE TARN



commencé dans les zones les moins bien servies du Tarn. SFR utilisera, pour l'installation de la fibre, les supports existants pour le téléphone ou l'électricité quand ils sont en état. La mairie doit rencontrer le responsable technique en juillet 2020 pour analyser la qualité des infrastructures et prendre en charge



une partie de l'enfouissement là où cela paraîtra pertinent. Le réseau ne pourra être déployé que sur le domaine public. Chacun aura à sa charge la partie privative (maison, chemin d'accès). Vous trouverez les détails du déploiement sur le site dédié : <http://tarnfibre.fr/>



LA CRISE SANITAIRE

Confinés du 17 mars au 11 mai, nous avons traversé la crise sanitaire avec solidarité et esprit d'initiative. Solidarité des citoyens, des élus (nouveaux et anciens) qui ensemble ont veillé aux personnes isolées, en manque de mobilité ou de soutien extérieur.

Les commerçants ont pris des initiatives pour mieux servir la population et anticiper les besoins : livraisons à domicile, aménagement des horaires d'ouverture, organisation de points de livraisons... différentes solutions ont été proposées aux Parisotains.

L'association «couture» s'est aussi mobilisée pour fabriquer des masques pour la population.

À la mairie, l'équipe en charge a, très tôt, passé des commandes de masques « grand public » et dès le début du confinement une première distribution a été effectuée.

Une deuxième distribution est en cours avec les masques fournis par le département et la région.

L'école, elle, est restée au cœur de nos préoccupations ; les différentes étapes de déconfinement et la nécessité d'accueillir un maximum d'enfants à l'école, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, ont mobilisé les énergies des enseignants, de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École), et du personnel communal. L'ALAE a toujours su proposer les plannings, les effectifs, l'organisation



Le marquage au sol des entrées et sorties de l'école.

permettant à l'école de répondre à chaque aménagement demandé par le gouvernement, sans surcoût pour la commune. On peut d'ailleurs se féliciter du taux de présence à l'école qui, au 22 juin 2020, approche les 100%.

Ce temps de confinement a été aussi, paradoxalement, un moment de rencontre entre parisotains. Combien de promeneurs se sont croisés sur nos routes, chemins et sentiers ? Combien ont échangé quelques mots, ont découvert des voisins ?

Solidarité, ce mot a aussi retrouvé du sens, l'entraide allant de l'impression du fameux « laissez-passer » jusqu'à effectuer les courses pour des voisins ou des personnes isolées. Aujourd'hui, le temps est à la reprise des activités, le plus normalement possible, mais gardons les réflexes des

gestes barrières, le virus est toujours présent.

Les associations vont pouvoir utiliser, à nouveau, les moyens communaux mis à leur disposition.

Nous avons déjà autorisé l'utilisation de la salle des associations avec un maximum de 20 personnes et un nettoyage adapté après chaque activité. En ce qui concerne la salle des fêtes, des événements peuvent être organisés sous certaines conditions et une demande préalable d'autorisation à faire auprès de la mairie.

On peut se féliciter de notre bon comportement durant cette période, qui permet de retrouver aujourd'hui une vie presque « normale ». Ne nous relâchons pas, profitons de l'ouverture progressive des loisirs et continuons à appliquer les consignes de distanciation et de port du masque.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour la rentrée, les collégiens pourront prendre le car sur le plateau traversant devant la médiathèque. Il n'y aura pas d'abribus, mais la Federteep a identifié ce point pour le ramassage scolaire. Sur le secteur de Janicou, l'arrêt se fera au niveau du point arrêt du Transport à la Demande.

COMMISSION JEUNES

La commission Jeunes recrute des volontaires de 14 à 18 ans afin d'identifier les besoins pour cette tranche d'âge (déplacements, activité...) et travailler sur des projets. Inscrivez-vous auprès du secrétariat de la mairie.



LES PROJETS À VENIR

MACRO LOT

Quand le conseil municipal a décidé de l'extension du lotissement du Siouré il a réservé un macro lot pour y construire des logements sociaux. Après négociations, c'est l'organisme Maisons Claires qui va acquérir la parcelle pour y construire 13 logements de type T2, T3 et T4. Le permis de construire a été accordé le 05 mars 2020. Les consultations d'entreprises sont prévues en décembre 2020 ou janvier 2021 et la livraison au 1^{er} trimestre 2022.



Le macro lot. est situé au lotissement du Siouré

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Remplacement de la canalisation d'eau potable du château d'eau de Gratelauze au croisement de la route de Rabastens et de la route de La Pradelle.

Le SIAEP du Gaillacois, (fusion des syndicats de l'eau existants, compétence de la communauté d'agglomération), est le maître d'œuvre de ces travaux.

Commencés en novembre 2019 par l'entreprise Bessac, ces travaux n'ont pas bénéficié d'une météo clémente et ont dû être ajournés. Redémarrés il y a quelques semaines, le chantier est maintenant terminé.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée pour les riverains et les usagers, ces travaux étaient indispensables pour garantir une bonne distribution de l'eau potable.

LES TRAVAUX SAINTE SIGOLÈNE

Les travaux de reprise du crépi de Sainte Sigolène sont programmés du mois de juillet à fin septembre de cette année. La commune a obtenu un accord pour une subvention de 21 000 € allouée par l'État et la Région. Le montant des travaux s'élève à 36 000 € TTC.

C'est l'entreprise Terre et Matières de Grazac qui a été retenue pour ces travaux.



Église Sainte Sigolène.

RÉFECTION DE LA VOIRIE



Chemin de la Brogne

La voirie communale relève de la compétence de l'agglomération depuis 2017. Les travaux font l'objet d'un accompagnement du service voirie de la communauté d'agglomération. L'entreprise Carceller a été choisie suite à un appel d'offres pluriannuel pour le secteur de Parisot. 37 km de voies communales goudronnées sont recensés sur la commune. Les travaux prévus cette année, pour un montant de 30 000 €, concernent environ 1 km de voirie communale sur les voies les plus dégradées :

- Route de Barrial
- Route de Loupiac
- Chemin de la Brogne

CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES (CIJ)

La nouvelle équipe de jeunes élus en octobre 2019 s'est tout de suite mise au travail et a proposé de nombreuses actions à mettre en place sur les deux communes :

- Avec les élus, distribution de paniers cadeaux aux personnes âgées en décembre à Peyrole et en janvier à Parisot. Ils ont aimé ce moment d'échange et constaté que « la majorité des personnes âgées était heureuse d'avoir de la compagnie pour discuter parce qu'ils ne voyaient pas beaucoup de monde ».
- En janvier toujours, et en rapport avec l'installation d'un terrain de vélocross à Parisot, ils ont rencontré M. Inard qui a réalisé celui de Montans. Celui-ci a répondu à leurs questions parfois très techniques. Il est venu par la suite à Parisot pour voir l'emplacement prévu et faire un devis des travaux.

Lors de cette visite, les jeunes ont essayé « à pied » le terrain. Constat :

« *le terrain est super, on aimerait avoir le même à Parisot* ».

- En février, intéressés principalement par la protection de l'environnement, ils ont rencontré les deux agriculteurs qui exploitent la ferme biologique de Napagèse : questions sur les cultures de l'exploitation, sur le méthaniseur qui produit du biogaz, sur la station



Terrain de vélocross de Montans.

de broyage des déchets verts, sur la vente des produits, sur leurs raisons de cultiver en bio. Tout cela suivi d'une visite de la ferme, méthaniseur et chambre froide pour conserver les courges cultivées sur la ferme.

- Une visite n'a pas suffi pour combler leur intérêt, une autre sera prévue plus tard.
- En mars, dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), les CM1 et CM2 de l'école de Peyrole ont eu le projet de rencontrer des personnes de Génération Mouvement pour échanger avec eux sur la vie dans les communes quand ils avaient leur âge.

Les jeunes élus ont préparé la veille des gâteaux pour cette rencontre avec l'aide de Marvin le cuisinier de l'école.

Ils ont aussi effectué des recherches sur le projet d'aire de jeux de Parisot, défini les types de jeux, les matériaux, l'âge d'utilisation du matériel, et calculé le coût de réalisation de ce projet (projet approuvé lors du conseil municipal du 17 juin 2020).

Un certain virus a stoppé d'autres projets en cours, comme l'organisation d'une journée écologique prévue en juin, mais ce n'est que partie remise, tout reprendra en septembre.

CONTRÔLE SPANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Un certain nombre d'entre vous a reçu une demande de rendez-vous de la part de l'entreprise ST2D. Cette entreprise a été mandatée par la communauté d'agglomération afin d'effectuer les contrôles obligatoires de conformité de votre assainissement non collectif. Ce contrôle est à faire tous les 10 ans même si votre installation a été visée conforme au dernier contrôle. Contrôle également obligatoire en cas de vente de votre maison sauf si vous avez une attestation de conformité de moins de 3 ans.

La personne qui effectue ce contrôle doit vous présenter sa carte. La facture, à régler au Trésor public, arrivera par le biais de la communauté d'agglomération, vous n'avez rien à régler directement.

PROBLÈMES CONSTATÉS LORS DU CONTRÔLE	RECOMMANDATIONS OU OBLIGATIONS
Absence d'installation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en demeure de réaliser une installation conforme • Travaux à faire dans les meilleurs délais
Installation non conforme : <ul style="list-style-type: none"> • Défaut de sécurité sanitaire, ou défaut de structure, implantation à moins de 35 m d'un captage d'eau potable • Installation incomplète, sous-dimensionnée, ou présentant des dysfonctionnements (sans problème pour la santé ou l'environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires dans un délai de 4 ans maximum • Délai ramené à 1 an en cas de vente
Défauts d'entretien, usure.	Liste de recommandations

Plus d'information sur le site de la communauté d'agglomération : <http://environnement.ted.fr/leau-lassainissement>

LA PRIME "COUP DE POUCE VÉLO"

Depuis le 11 mai et jusqu'au 31 décembre 2020, les propriétaires de vélos peuvent bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 50 € pour faire réparer leur vélo. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du déconfinement progressif suite à l'épidémie de Covid-19. Le Coup de Pouce « réparation », permet aux personnes ayant un vélo usagé de bénéficier d'une aide de 50 € pour le remettre en état chez un réparateur agréé. Cette aide ne peut être utilisée qu'une fois par vélo, et sans condition de ressources.

Conditions :

- passer par un réparateur agréé et faire certains types de réparations
- se rendre sur coup de pouce vélo afin de choisir le réparateur agréé le plus proche et suivre la procédure demandée
- une fois la réparation effectuée, les 50 € seront alors directement déduits de votre facture et l'État remboursera le réparateur.

Liste des réparateurs agréés et conditions :

<https://www.coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/faire-reparer>



LOCATION GRATUITE DE VELO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Nous vous rappelons que l'agglomération a mis à disposition de la mairie deux vélos à assistance électrique en location gratuite jusqu'au 31 août 2020. Vous pouvez en connaître les disponibilités auprès du secrétariat de mairie. L'essai des vélos électriques proposé par la commune vous a convaincus, alors pourquoi ne pas en acheter un. Vous avez peut-être droit à une subvention. Qu'elles soient d'État ou locales, des aides financières peuvent vous y aider. Elles sont parfois cumulables.

Aide nationale :

L'État accorde une subvention pour acheter un VAE à condition de déjà bénéficier d'une aide obtenue au niveau local. Le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide accordée

Les premiers « essayeurs » sont ravis de leur expérience :

Mr et Mme Michel :

« Une prise en main facile, une bonne autonomie, un plaisir de se balader sur les petites routes. Efficace dans les difficultés : la côte du chemin de Pinsaguère, la montée de Sainte Sigolène, l'aller-retour à Lisle/Tarn ».

M. et Mme Fournet :

« Très agréable de découvrir la campagne sur les petites routes en toute tranquillité. Presque une mobylette en assistance maximale. Bonne autonomie ».

par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 €.

Pour cela, il faut :

- être majeur ;
- être domicilié en France ;
- avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € l'année précédant l'acquisition du vélo ;
- avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par une collectivité locale.

Voir l'ensemble des conditions sur le site : = <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>

ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Comme d'habitude, nous avons plein de projets pour 2020, mais une petite bête est venue contrarier nos désirs, un truc appelé virus, nous empêchant de finir nos travaux.

Afin d'embellir le poids public nous y avons placé le toit construit par nos adhérents en décembre, avec l'espoir d'en faire un petit musée de la balance, nous devons finir le crépi et plus, mais.....

Par contre, comme tous les 1^{er} dimanches de juin et décembre nous avons nettoyé les chemins de Parisot. Nous préparons la signalisation des sentiers de randonnée sur le village. Nous participerons à la finalisation de la restauration de l'église Sainte Sigolène (projet municipal à hauteur de 30 000 € HT) au mois de juillet, en aidant à fournir des matériaux.

Si vous souhaitez contribuer à l'embellissement, et au bien vivre dans notre village contactez nous.

CONTACT / Patrice Le Peillet
05 63 40 30 31



Toit du poids public.

D'KCLIC

On redémarre à partir du 7 septembre 2020 !

L'association D'KCLIC vous propose d'améliorer à travers le sport, votre santé et votre bien-être. Des activités pour tous : enfants, ados, adultes, séniors et public à pathologie (possibilité d'un suivi personnalisé : réseau « Efformip » ou « Pass coaching » avec PIL'A Corps).

Le planning vous sera communiqué dès que la disponibilité des salles sera actée.

Permanence informations et inscriptions à Parisot :

> **Mercredi 26 et samedi 28 août de 9h à 10h30, à l'épicerie « 2 Bonne Heure »**

CONTACT /

Mme Gaume 06 08 53 05 59

ASSOCIATION D'ŒNOLOGIE

Comme tous les ans le club d'œnologie a clôturé sa saison par un repas avec dégustation à l'aveugle, l'occasion de réviser nos apprentissages œnologiques de l'année et de confirmer le redoublement ou pas. Le cru 2019 / 2020 restera dans nos mémoires pour différentes raisons mais en particulier pour les voyages de nos papilles en Bourgogne, Alsace, Bordelais.... Pour info, le club d'œnologie a un fonctionnement particulier : il n'y a pas de cotisation annuelle, nous réglons chaque séance à la fin de celle-ci, ce qui permet à chacun de venir en fonction des vins dégustés ou de son emploi du temps. Pour ceux qui désirent nous rejoindre, la première séance aura lieu le 8 septembre. Nous nous retrouvons toujours le mardi soir, une fois par mois à 20h30 à la salle des associations. Amis de Bacchus, bonnes vacances à vous.

CONTACT / Hervé Nayet
06 33 16 68 02

ENFANTS / FIT'DANCE / Lundi 17h30
De la danse au service du fitness sur des rythmes latino, pop, ragga dance hall... atelier danse urbaine possible.

ATELIER PARENT-ENFANT /
Mercredi matin /
Activité ludique autour de parcours de fitness, de circuit training, yoga, ...

ADO-ADULTE-SENIOR RENFORCEMENT MUSCULAIRE /
Lundi 18h45, vendredi, samedi 10h /
Cuisses-abdos-fessiers sollicités en priorité mais aussi dos et épaules.

PILATES / Lundi 19h30, jeudi 9h, vendredi, samedi 9h /
Séance sur tapis avec accessoires fournis par l'association (sauf Swiss Ball).

PILATES SANTÉ / Vendredi
Séance dédiée aux personnes à pathologie, pré et postnatal, ou souhaitant un meilleur encadrement (limité à 8 personnes).

MÉDITATION-RELAXATION /
Lundi 20h20
Séance zen avec tapis, plaid et coussin personnel.



COMITÉ DES FÊTES

Cette année 2020 aura marqué à jamais les associations du monde entier. Les annulations ont été annoncées en série ces derniers mois, avec des conséquences plus ou moins graves pour les structures organisatrices et de nombreuses questions quant à la survie de ces dernières. Concernant notre association, nous avons décidé d'annuler la fête du village *Paquita Part en Live* qui était programmée du 29 au 31 mai. Paquita avait déjà subi les foudres des intempéries, mais c'est la première fois depuis plusieurs décennies que la fête du village est annulée dans son intégralité. Des solutions financières ont été trouvées

et nous pouvons déjà annoncer que *Paquita part en live* aura lieu du 21 au 23 mai 2021.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous vous conseillons d'ores et déjà de réserver votre **soirée du 12 septembre**. Les bénévoles veulent vous retrouver ce jour-là et vous réunir lors d'une cession de rattrapage. Les modalités ne sont pas encore connues mais nous ferons la fête tous ensemble !

En fonction de l'évolution sanitaire, la décision du maintien du **vide-greniers du 11 novembre** sera prise dans les prochaines semaines. D'ici là, passez un bel été et prenez soin de vous.

VINI YOGA

Quelle année formidable pour les yogistes du mercredi soir de 19h30 à 21h. Depuis les gestes les plus élémentaires durant l'échauffement, à la détente en fin de séance, en passant par des positions plus complexes, mais toujours adaptées à chacune, Ariéli nous fait découvrir toute la générosité que notre corps peut nous apporter... pour peu qu'on l'écoute ! Cette année n'a pas été covid' de sens, les exercices de respiration et de concentration ayant permis à certains(es) de passer le cap difficile du confinement.

Rentrée prévue le mercredi 23 septembre à la salle des fêtes de Parisot. Namasté, Salut, Shalom, Salam.

CONTACT / Ariela Nahir Hodgson
06 84 13 75 13
arielanahir@gmail.com

CHORALE DE PARISOT



Vous aimez chanter, partager, alors venez nous rejoindre dans la joie et la bonne humeur au rythme d'une répétition tous les lundis dans la salle des associations de Parisot (de 21h à 22h30) sous la bienveillance de Sonia notre cheffe de chœur. La cotisation est de 40 € par trimestre (3 trimestres). **Première répétition le lundi 7 septembre.**

CONTACT / Adèle Bouleau-Blache
05 63 40 45 49
C. Le Peillet 05 63 40 30 31

LE CLUB COUTURE

Le Club Couture a repris fin juin pour travailler sur les projets d'été ! L'activité ne s'était pas arrêtée, dans un élan de solidarité, les participantes se sont proposées pour confectionner plusieurs centaines de masques pour la communauté d'agglomération et le village.

En septembre, nous reprendrons nos échanges créatifs un soir par semaine et Marie proposera des stages à la journée ou à la demi-journée, le 3^e dimanche du mois. L'activité du "Club Couture" c'est aussi un moment d'échanges et de convivialité ! Alors à vos projets ...

CONTACT / Marie Dieux Viel
06 88 73 74 74
www.au-coeur-de-l-etoffe.com

PARISOT'ART

Si vous souhaitez vous initier au dessin, à la peinture à l'huile, à l'aquarelle, au pastel... venez nous rejoindre. Les cours animés par Carole Aubert ont lieu une fois par trimestre le dimanche (de 10h à 16h) dans la salle des associations de Parisot. Séance : 25 €.

L'exposition Parisot'Art ayant été annulée en raison du "confinement Covid 19" nous espérons proposer une date fin 2020 ou début 2021.

CONTACT / Adèle Bouleau-Blache
05 63 40 45 49
Catherine Le Peillet 05 63 40 30 31

CLUB IKÉBANA

Si vous aimez, la nature, le monde végétal en général, embellir votre intérieur, créer des compositions florales, découvrir une autre culture, voyager, vous détendre une fois par mois, alors venez vous initier à l'ikebana (l'art floral japonais). Cet atelier d'art japonais est né il y a une dizaine d'années au sein de l'association Familles Rurales. Il est animé par Damien Dufour (maître diplômé au Japon) qui vous fera découvrir toutes les subtilités, les codes et les secrets de cet art. Vous porterez un regard nouveau sur les éléments naturels qui vous entourent et apprécierez davantage leur présence.

N'hésitez pas à nous rejoindre (tous niveaux acceptés) les jeudis soir de 20h30 à 22h30 dans la salle des associations. **Rentrée le jeudi 24 septembre 2020.**

CONTACT / Damien Dufour 05 61 57 26 72 / Françoise Vabre 06 17 50 45 73

L'ASSOCIATION OPTIM'AUTISME

Optim'Autisme est une association loi 1901 qui réunit des parents d'enfants autistes, des bénévoles et des professionnels. Leur objectif est de mettre en place des actions visant à aider leurs enfants autistes à s'ouvrir au monde et à dépasser leurs difficultés. Nous les accompagnons au travers d'un programme spécifique : le Son-Rise Program® (SRP).

Ce programme permet aux parents et intervenants à mieux comprendre ce qu'est l'autisme de l'intérieur et ce que vivent les autistes. On s'attache donc beaucoup aux aspects sensoriels de l'autisme et à la façon d'entrer en relation dans le but de donner à l'enfant l'envie de communiquer. L'antenne Tarnaise d'Optim'Autisme se compose de parents et de bénévoles, membres actifs qui ont bénéficié de formations au SRP.

LES ACTIONS

- organiser des formations à l'intention des parents et des intervenants concernés par l'autisme
- créer et entretenir un réseau d'entraide et de solidarité entre les familles.



Les fondatrices de l'antenne tarnaise de Parisot : de gauche à droite, Camille (Parisot), Magali (Lavaur) et Corinne (Lisle-sur-Tarn).

TÉMOIGNAGES

Camille A. Maman d'un enfant autiste

" J'ai découvert ce programme innovant lors de la lecture du livre « *Dépasser l'autisme avec le Son-Rise Program* » de Raun K. Kaufman puis j'ai participé à sa conférence en 2016. J'ai pu mettre en application ce que j'avais appris pour aider mon enfant. Je me suis alors formée à ce programme de 2017 à 2019. J'ai débuté le programme à la maison avec des supers bénévoles en 2017. Je participe régulièrement aux webinaires Facebook. Ce programme a changé notre vie".

Betty J. - Bénévole / Stop COVID19

"Faire partie de l'aventure Son-Rise-Program c'est redécouvrir les relations humaines, c'est se souvenir que pour entrer en communication avec une personne il faut entrer dans son monde... Ce programme est précieux pour comprendre les petits détails imperceptibles, les couleurs, odeurs ou sons qui peuvent déclencher des réactions différentes de celles dont nous avons coutume."

Céline G. - Maman de deux enfants autistes

"J'ai découvert ce programme et la super équipe de Parisot, en 2019. La formation m'a permis de cerner l'autisme de l'intérieur car même en étant d'infirmière psy, beaucoup de choses m'échappaient. Depuis, j'essaie d'utiliser l'attitude du Son-Rise Program et je comprends mieux le vécu de mes enfants. En devenant sympathisante de l'association, j'ai rencontré des personnes formidables tout près de chez moi. Je me sens soutenue. Merci à l'antenne parisotaine !".



NOS PROJETS 2020

- course des Héros 2020 : collectes de dons et défis sportifs en ligne, le 11 octobre 2020. Remerciements optimistes et énergiques à Carole et Yvan Schaffner de l'épicerie *2 Bonne Heure* à Parisot
- soirée ciné-débat « Percujam : artiste autiste, une lettre d'écart » au cinéma Séjéfy's de Saint-Sulpice
- soirées d'informations « films/témoignages » pour les parents et les professionnels
- développement des ateliers « Profil sensoriel » et « Comment entrer en interaction avec un personne autiste ? » (primaires, collèges, centres de loisirs).

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES

- pour participer à des séances de jeux avec nos enfants
- aider l'association avec des récoltes de fonds, traductions, relations publiques
- soutenir les familles dans leurs tâches quotidiennes : courses, bricolages...

Retrouvez-nous sur internet

<http://optimautisme.com/index.php/actions-et-projets/antennes> - www.facebook.com/OptimAutisme/

CONTACT / Gaillac/Parisot : Camille 06 85 27 01 68
 Lisle sur Tarn / St Sulpice : Corinne 06 63 26 35 97
optimtarn@gmail.com



NAISSANCES

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur à :

- **Lélia** née le 23 mai 2020, et à ses parents, Mélanie et Fabien **Menchi**.
- **Anna** née le 17 juin 2020, et à ses parents, Jérôme et Christelle **Théodose**.

DÉCÈS

Nous présentons toutes nos condoléances aux proches de :

- **Marcel Lairs** décédé le 24 mars 2020.
- **Noé Gau** décédé le 17 avril 2020.
- **Pascal Masclef** décédé le 13 juin 2020.

Nous tenons à souhaiter la bienvenue au petit **Simon Schaffner**, fils de nos épiciers Carole et Yvan, né le 20 mai 2020 à Lavaur. Son grand frère Lilian et ses grandes sœurs Victoire et Lou-Anne n'y croyaient plus : en effet, si Carole et Yvan sont généralement à l'heure et même de bonne heure, Simon aura dépassé l'heure prévue pour faire leur bonheur ! Longue et belle vie à Simon.

ARRIVÉES AU VILLAGE

Bienvénus au village aux nouveaux arrivants :

- **Brigitte Duhamel et Michel Molines**, (toutes nos excuses pour les avoir oubliés à la parution de décembre) ; ils habitent 1610, route de Gratelauze.
- **Agnès et Olivier Vernes**, leurs enfants Roxane et Daphné qui habitent au 4, Grand Rue.
- **Corentin Bernard** s'est installé 12, rue du Siouré.
- **Gisèle Couturier** habite au 375, route de Saltre ; une ancienne Parisotaine qui revient dans la commune.

- **Anthony Soulié** a emménagé 16, route du Pastel.
- **Clémence Bigeard-Schmid, Thibault Garguillo et Gustave**, résident au 5, rue de la Forge.
- **Angélica Fuggenthaler** et son fils **Khéphren** résident au 1845, route des Calmettes.
- **Aymeric et Fanny Baron**, et leur enfant **Timéo** résident au 4, rue de l'Olm.
- **Matthieu Barthe, Leslie Carrasco** et leur enfant **Jeanne** se sont installés au 550, route de Sainte Sigolène.
- **Jérôme Tronco et Cécilia Giraudeau** ont récemment emménagé au 574, route de Briatexte.
- **Jérémy Dumons et Laëtitia Roumagnac** résident au 25, rue du Siouré.
- **Annie-Line Genez et Arnaud Féral**, leurs enfants **Roman, Lubin et Adèle** se sont installés au 11 rue du Souré.
- **Sarah Pignard** s'est installée au 13, rue len de l'el qui comporte deux logements distincts.
- **Amandine Parisi** a également emménagé au 13, rue Len de l'El.



Le nouveau lotissement.

LA VIDÉO SURVEILLANCE AU DOMICILE

(Article de la CNIL du 13/12/2019)

Les particuliers ont régulièrement recours à des caméras pour sécuriser leur domicile, notamment pour lutter contre les cambriolages. Ces dispositifs doivent toutefois respecter la vie privée des personnes filmées. Quelles précautions prendre lors de l'installation de tels dispositifs ?

Un particulier peut installer des caméras à son domicile pour en assurer la sécurité. Ces dispositifs ne sont pas soumis aux règles de la protection des données personnelles seulement s'ils sont limités à la sphère strictement privée. Dans tous les cas, ils doivent respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE LORS DE L'INSTALLATION DU DISPOSITIF ?

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété (par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin, le chemin d'accès privé). Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

Chez un particulier, les images de sa propriété peuvent être visualisées par toute personne autorisée par le propriétaire des lieux. Attention, cependant à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées : respectez le droit à l'image des membres de votre famille, de vos amis et de vos invités !

Si le dispositif est utilisé en dehors de la sphère strictement privée, par exemple parce que des personnes extérieures à la famille ou au cercle amical interviennent au domicile (aide-soignant, nounou, etc.), il faut



informer les personnes sur l'existence des caméras et le but poursuivi (par exemple, par un affichage à l'entrée de la zone filmée, par une information dans le contrat passé avec l'employé de maison, etc.).

Lorsque vous faites appel à une société de surveillance, par exemple pour des levées de doute en votre absence ou pour l'enregistrement des images de vos caméras, prenez le temps de lire le contrat qui vous est proposé et de vérifier les engagements pris par la société notamment sur la durée de conservation des images et sur ses obligations de sécurité (par exemple, les conditions d'accès aux images).

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain pour empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.



Vous êtes un particulier ou une entreprise privée.

Si des pieds d'ambroisie se trouvent sur votre terrain, assurez-vous ou

faites-vous confirmer qu'il s'agit bien d'ambroisie. Si vous avez un doute envoyez par mail une photo à l'Observatoire des ambrosies. Agissez vous-même immédiatement et éliminez-la avant la floraison (généralement entre début août et début octobre).

Si vous ne pouvez pas exécuter la lutte vous-même, faites appel à :

- une entreprise d'entretien d'espaces verts
- une association (souvent d'insertion) réalisant ce type de travaux
- le coordinateur ambroisie de votre département (FREDON, CPIE, CBN, etc.) qui pourra vous conseiller.

Si des pieds d'ambroisie se trouvent sur un terrain qui ne vous appartient pas :

Signalez-la sur la plateforme de signalement ambroisie.

Vous connaissez le propriétaire,

l'exploitant, l'occupant ou le locataire :

- informez-le sur ses responsabilités
- aidez-le à choisir les méthodes de lutte
- s'il ne réagit pas : informez votre mairie ou le référent « ambroisie » territorial si un tel référent a été nommé pour votre commune (information disponible auprès de la mairie).

Vous ne connaissez pas le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire :

- informez votre mairie ou le référent « ambroisie » territorial si un tel référent a été nommé pour votre commune (information disponible auprès de la mairie).

→ Voir le guide de gestion de l'Ambroisie à feuilles d'armoise sur le site www.ambroisie.info